

MARCHE DE PRINTEMPS DU FOYER RURAL



Une marche organisée par le foyer de Raville dimanche dernier, a réuni une petite trentaine de personnes. En cette matinée ensoleillée, Denis DUCLERMORTIER a été l'organisateur de cette balade à la découverte des alentours du village proposant 2 parcours (5,5km et 7km). Un moment de bonne humeur apprécié des participants qui s'est achevé autour d'une soupe faite maison.

Si vous êtes tentés pour participer à la prochaine édition, sachez qu'elle aura lieu **dimanche 12 juin**.

INFO CENTRE AERE

Le prochain centre aéré a lieu du 11 au 14 avril 2022 sur le thème du Mime des arts du cirque. Les enfants fabriqueront des costumes, des décors et des accessoires qui serviront pour le spectacle de clôture de leur semaine de loisirs.

Le centre aéré est ouvert aux enfants de 4 à 11 ans.

La journée s'organise comme suit :

Accueil matin	Activités matin	Temps libre adapté	Repas	Temps calme	Activités après-midi	Goûter	Temps libre	Départ des enfants
8h00 – 9h00	9h00 – 11h00	11h00 - 12h00	12h00 - 13h00	13h00 - 14h00	14h00 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 17h00	17h00 - 17h30

Le tarif est établi à la semaine et selon le quotient familial :

- pour les enfants du regroupement scolaire : de 76 à 88 € la semaine de 4 jours
- pour les enfants extérieurs : tarif unique de 92 € la semaine de 4 jours

Les repas sont livrés par l'ADEPPA.

Les enfants sont encadrés par trois animatrices diplômées.

Les inscriptions (par mail à périscolaire.raville@orange.fr ou directement sur place) **sont possibles jusqu'au 31 mars** dans la limite des places disponibles.



ÉVÈNEMENTS A VENIR !

- **Samedi 9 avril** - atelier « maintenance outillage de jardin »
Au printemps, il faut s'assurer que les tondeuses sont opérationnelles !
- **Samedi 16 avril** - la traditionnelle chasse aux œufs
- **Mercredi 4 mai** - ateliers de formation au numérique organisée par Moselle Fibre
- **Dimanche 8 mai** - randonnée vélo
- **Jedi 26 mai** - vide dressing au périscolaire
Inscription à périscolaire.raville@orange.fr avant le 30 avril



Commune de RAVILLE

Mars 2022

Lettre d'information

La guerre nous ramène à nos valeurs de partage et c'est avec bonheur que je vois se rassembler des bénévoles autour de la mise à disposition de l'appartement de la commune.

Pendant que de tristes menteurs et fraudeurs patentés pensent pouvoir peser sur des opinions bien trop avisées pour cela, d'autres se préoccupent des victimes d'un malade paranoïaque et je remercie Delphine Berger qui coordonne cette opération.

Alors disons que les chiens aboient et que la caravane des honnêtes gens s'investit et que chacun d'entre vous peut le faire en contactant notre responsable.

Par un hasard du destin, pendant la deuxième guerre mondiale, la cave située autrefois deux niveaux sous l'appartement, abritait de jeunes réfractaires de notre village. Un signe ?

Tout cela n'empêche pas notre commune d'avancer dans l'avenir en se donnant les moyens de résister à l'inévitable tentation de dire « après moi le déluge ».

Le Maire, Michel URBAN

SOLIDARITE UKRAINE



Dans le cadre de l'appel à la solidarité nationale envers le peuple ukrainien, la municipalité a décidé de mettre à disposition le logement communal situé au-dessus de la mairie.

Cet appartement n'est pas meublé et la municipalité fait appel à la générosité de chacun pour l'aménager rapidement. Du matériel mobilier aux appareils ménagers, du linge de lit aux serviettes de toilette, tous les dons sont les bienvenus. Ils sont à déposer dimanche 27 mars, entre 10 h et 12 h, à la mairie (possible aussi de convenir d'un autre moment). Un buffet de salle à manger a déjà pu être récupéré.

Une cagnotte est également ouverte. Elle permettra d'acheter les meubles manquants ou d'autres affaires du quotidien (selon les besoins). Les dons doivent se faire impérativement par chèque libellé à l'ordre du Foyer Rural de Raville et être déposés dans la boîte aux lettres à côté de la mairie.

Contact : Delphine BERGER 06 70 19 31 63

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 mars. Voici ci-après un résumé sommaire de quelques points validés (retrouvez le compte-rendu complet sur www.raville.fr)

• Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs

Compte administratif budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	163 575,09 €	Dépenses	178 624,08 €
Recettes	185 965,54 €	Recettes	269 952,08 €
Excédent	22 390,45 €	Excédent	91 327,20 €

Compte administratif budget « groupe scolaire »

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	201 814,30 €	Dépenses	3 659,76 €
Recettes	209 352,21 €	Recettes	10 276,52 €
Excédent	7 537,91 €	Excédent	6 616,76 €

Les **comptes de gestion** sont réalisés par le percepteur parallèlement à la comptabilité effectuée par la commune, donc les chiffres sont les mêmes que ceux mentionnés ci-contre.

• **Taxes directes locales pour 2022** : Le conseil municipal a validé le maintien des taux de la taxe foncière bâti (30%) et non bâti (53,50 %) en l'état. Le produit des taxes attendu s'élève en 2022 à 81 098 € (contre 77 867 € en 2021).

• **Application du Droit de Prémption Urbain** : La parcelle attenante au terrain de foot d'une surface d'un peu plus de 9 ares, fait l'objet d'un Droit de Prémption Urbain (DPU) décidé lors du conseil municipal du 5 octobre 2011. Ce DPU permet à la commune d'acheter en priorité des biens mis en vente dans des zones préalablement définies (article L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

Dans le cadre des réflexions menées par le conseil municipal sur la réaffectation des bâtiments communaux (mairie et lavoir), l'acquisition de ce terrain a toujours tout son sens. Cette parcelle fait partie intégrante du projet d'aménagement actuellement à l'étude et permettrait d'étendre la zone d'activité sportive du village.

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'activation du droit de préemption urbain pour l'achat de la parcelle section 2 n° 170 et pour l'acquisition du terrain et a inscrit la somme de 90 000 € au budget.

• **Remboursement anticipé du prêt CAF** : Lors de la construction du groupe scolaire en 2017, la commune a bénéficié d'un prêt de 93 100 € à taux d'intérêt 0% auprès de la Caisse d'allocations Familiales de la Moselle, remboursable sur 5 ans à la fin de l'opération. A ce jour, un premier versement de 18 620 € a été réalisé ; reste à rembourser 74 480 €. Ce prêt apparaît dans le taux d'endettement de la commune et empêche durant toute sa durée le recours à l'emprunt ou à une ligne de trésorerie pour la commune.

Sachant que la commune de Raville dispose de la trésorerie nécessaire, le conseil municipal approuve le remboursement par anticipation de ce prêt et le report de cette opération au budget 2022.

• **Augmentation des participations des communes au fonctionnement du groupe scolaire** » qui passe de 136 813,68 € à 148 177 € et qui s'explique par une augmentation des charges de personnel.

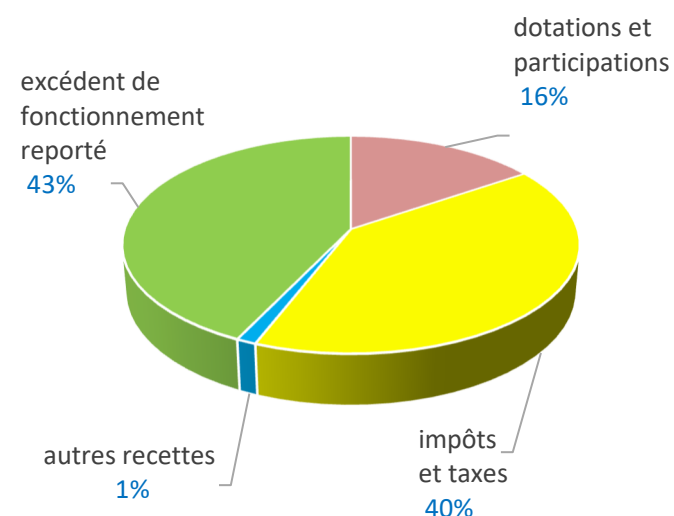
• **Instauration d'une zone à taxe d'aménagement à taux majoré** : Malgré des avis très partagés au sein du conseil municipal (4 votes pour le projet et 4 votes contre le projet), c'est la voix du Maire qui a fait basculer le vote et a conduit à l'approbation de l'instauration d'une zone à taxe d'aménagement à taux majoré (10 % au lieu de 3%) sur le secteur de la rue des vergers. L'objectif de l'instauration de cette taxe est d'ouvrir ladite zone à la construction évitant ainsi qu'elle ne soit éventuellement soustraite de la carte communale lors de l'élaboration des futurs documents d'urbanisme. Le lancement des travaux d'aménagement de la voie communale devra faire l'objet d'une nouvelle discussion en conseil municipal pour délibération.

• **Budgets** : Le budget principal 2022 de la commune s'élève à 799 731,78 € dont 506 554,50 € consacrés à l'investissement.

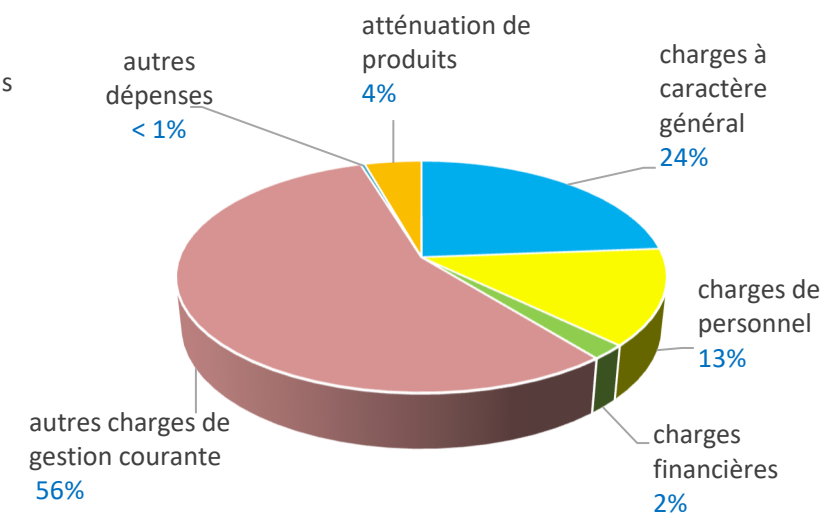
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 293 177,28 €.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



OÙ VA L'ARGENT ?



La part importante des « autres charges de gestion courante » est due à la réalisation d'un virement fait pour équilibrer le budget lotissement, égal au montant de la vente des deux parcelles encore disponibles (82 854,06€).

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS POUR 2022 :

Aménagement

Achat terrain : 90 000 €

Administration générale

matériel technique, informatique... 11 500 €

Reste à payer les travaux réalisés en 2021

Cimetière 7 158,92 €

Rue du Pâtural 21 855 €

Autres dépenses

Remboursement anticipé du prêt CAF lié à la construction du groupe scolaire 99 480 €

Une partie dépenses est provisionnée pour des travaux de voirie (15 000 €) et pour d'autres futurs travaux qui, pour l'heure, ne sont pas encore définis (255 060,58 €).

La commune a, par ailleurs, voté deux budgets annexes pour le lotissement et le fonctionnement de l'école.

Vous trouverez tous les détails du budget dans une note dédiée accessible sur le site de la commune dans la rubrique mairie/informations budgétaires.

• Divers :

- embauche à mi-temps d'un nouvel ouvrier communal, Thibaut WEBER, actuellement employé aux espaces verts de la ville de Metz

- création d'un nouveau poste animation au périscolaire sur lequel est positionnée Mme CALTEUX